

VILLE DE PONT DE CLAIX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix huit, le vingt neuf novembre à 18:30.

Le conseil municipal, étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire

Présents :

M. FERRARI, M. TOSCANO, Mme GRAND, M. NINFOSI, Mme GRILLET, Mme RODRIGUEZ, M. YAHIAOUI, M. DUSSART, Mme TORRES, M. BOUKERSI, Mme CHEMERY, M. DE MURCIA, Mme ROY, Mme BONNET, M. DA CRUZ, Mme EYMERI-WEIHOFF, M. HISSETTE, M. BROCARD, M. DURAND, M. BUCCI, Mme GLE, Mme PANAGOPOULOS, M GRAND, Mme PAILLARD

Excusé(es) ayant donné pouvoir :

M. ALPHONSE à M. NINFOSI, Mme BERNARD à Mme BONNET, Mme GOMES-VIEGAS à Mme GRILLET, Mme LAÏB à M. DUSSART, M. MERAT à Mme EYMERI-WEIHOFF, Mme STAËS à M. DURAND, M. CHEMINGUI à Mme TORRES, M GLE à Mme GLE

Absent(es) ou excusé(es) :

MME GELIOT

Secrétaire de séance : M. BUCCI est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERATION N° 8

OBJET : Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019

Délibération N° 8

OBJET : Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019

Service émetteur : Finances

Rapporteur : David HISSETTE - Conseiller Municipal délégué

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le Débat sur les Orientations générales du Budget dans les Villes de 3 500 habitants et plus,

VU le décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif,

Sur le rapport de Monsieur HISSETTE, Conseiller municipal délégué, et sur sa proposition,

VU l'avis de la commission n°1 "Finances – Personnel" en date du 15 Novembre 2018,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2019 tel que joint en annexe.

DIT qu'il sera mis à disposition du public dans les 15 jours qui suivent et transmis dans le même délai à Grenoble Alpes Métropole conformément au décret visé.

La délibération est adoptée à l'unanimité : 32 voix pour

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE :

Reçu en Préfecture le : 03/12/2018

Publié le : 03/12/2018

Extrait certifié conforme à

Le Maire,

Christophe FERRARI

Envoyé en préfecture le 03/12/2018

Reçu en préfecture le 03/12/2018

Affiché le

ID : 038-213803174-20181129-DEL_20181129_08-DE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "C. Ferrari", written over a faint, repeating watermark of the text "Extrait certifié conforme à".



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : CIRIL PDC

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DEL_20181129_08
Date de la décision:	2018-11-29 00:00:00+01
Objet:	Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.3 - Divers (débat d'orientation, approbation budget/comptes de gestion, réquisitions...)
Identifiant unique:	038-213803174-20181129-DEL_20181129_08-D E
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213803174-20181129-DEL_20181129_08-DE-1-1_0.xml	text/xml	1193
nom de original:		
D_2041.pdf	application/pdf	1746111
nom de métier:		
99_DE-038-213803174-20181129-DEL_20181129_08-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1746111
nom de original:		
DOB_VILLE_2019.pdf	application/pdf	197467
nom de métier:		
99_AU-038-213803174-20181129-DEL_20181129_08-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	197467
nom de original:		
annexe DOB RH 2019.pdf	application/pdf	69744
nom de métier:		
99_AU-038-213803174-20181129-DEL_20181129_08-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	69744

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	<i>Posté</i>	<i>3 décembre 2018 à 09h38min33s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>3 décembre 2018 à 09h38min35s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>3 décembre 2018 à 09h38min59s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>3 décembre 2018 à 09h40min26s</i>	<i>Reçu par le MI le 2018-12-03</i>



Ville de Pont de Claix **Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019**

Défendre le service public est une priorité de l'équipe municipale. L'adapter est aujourd'hui une nécessité compte tenu des baisses des moyens de notre commune dues au désengagement de l'État depuis plusieurs années.

Dans le cadre de la préparation de ce budget, notre action s'appuie sur trois orientations :

1-Garantir des politiques publiques de qualité à la population en les adaptant aux besoins qui sont toujours en évolution (solidarités, tranquillité publique et prévention, petite enfance, éducation-jeunesse, culture, sport et vie associative, ...)

2-Maintenir un haut niveau d'investissement et de rénovation sur nos bâtiments publics en les rénovant (équipements publics, gymnases, lieux culturels) et améliorer la vie quotidienne dans chacun des quartiers de la ville (espace public, voirie, parcs, constructions de logements, mobilités, installations d'entreprises...)

3-Garantir une gestion saine de nos comptes que cela soit en matière de fiscalité, de dette en respectant les orientations de la chambre régionale des comptes et améliorer notre autofinancement.

Un travail de réflexion et de concertation, porté par l'ensemble des élus et des services depuis 4 ans, a permis l'élaboration des outils de pilotage que constituent le plan pluriannuel de fonctionnement (PPF) et le plan pluriannuel d'investissement (PPI). C'est sur la base de ces documents cadres que se construisent désormais les budgets de la ville et du CCAS.

Le contexte des finances locales

Les orientations gouvernementales pour les relations entre l'Etat et les territoires, déclinées dans le Projet de loi de finances pour 2019 s'annoncent dans la continuité des années précédentes.

Les débats parlementaires se poursuivent à l'heure où nous présentons ce Débat d'orientations budgétaires, le dialogue entre le gouvernement et les associations d'élus locaux (AMF, AMGVF,...) soulève la question de la confiance mutuelle qui doit permettre aux acteurs publics, et particulièrement aux élus locaux, d'exercer leurs compétences en toute sérénité.

Concrètement, l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement devrait rester figée, la composante Dotation de Solidarité Urbaine, qui concerne la commune, continuera sa progression mais au détriment d'autres dotations comme les compensations d'exonérations et de réformes fiscales, c'est-à-dire qu'il s'agit de transferts entre différentes composantes.

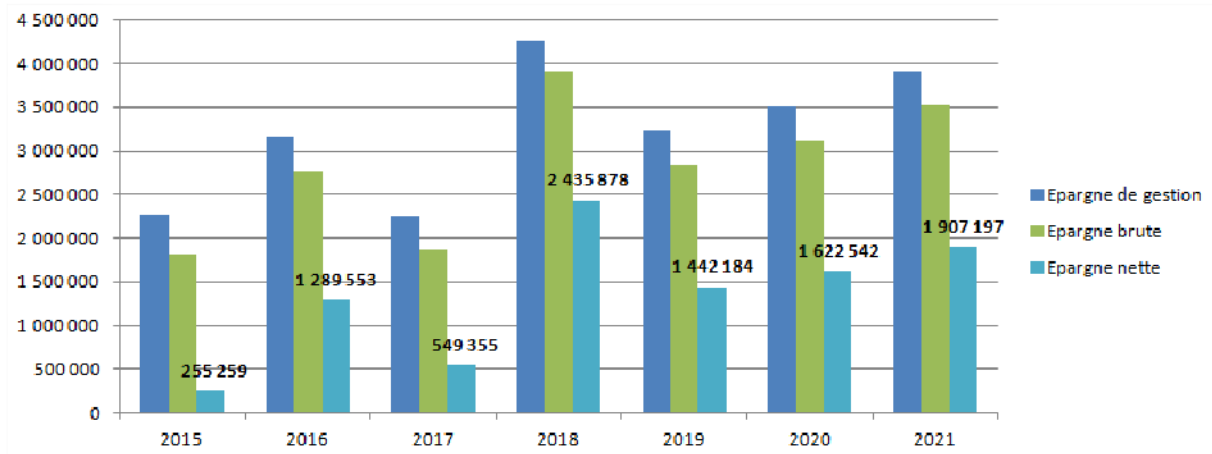
Pont de Claix reste impactée par la contribution au redressement des finances publiques qui a été opérée pendant 4 ans et n'a pas été remise en cause, elle continue donc à peser définitivement sur nos ressources. Pour mémoire, la commune a d'abord subi la diminution de la DGF pendant 3 ans, pour contribuer, à partir de 2017, au déficit de l'état avec un prélèvement de 243 170 € sur ses ressources fiscales propres.

Le manque à gagner annuel est désormais de 1,6 M€ en fonctionnement ; depuis 2014, cela représente un cumul de - 5,1 M€.

Objectifs financiers

Pour répondre à nos enjeux et soutenir le programme d'investissement, nous nous fixons pour 2019 un objectif de CAF nette qui devra se situer entre 1,4 et 1,5 M€ et un taux d'épargne brute supérieur à 10 %. Nous devons poursuivre cette évolution sur les 3 prochaines années pour tendre en 2021 vers la moyenne des communes de la strate.

Rétrospective et objectifs prospectifs pour l'évolution des épargnes



Ratio d'épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement						
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
6,8%	10,1%	6,9%	14,2%	10,5%	11,9%	13,2%

Pour mémoire, citons la préconisation de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport de décembre 2015 : *[La Chambre ne peut que recommander à l'ordonnateur de poursuivre les efforts engagés pour consolider la capacité d'autofinancement, ce qui passe par la maîtrise des dépenses de personnel.]*

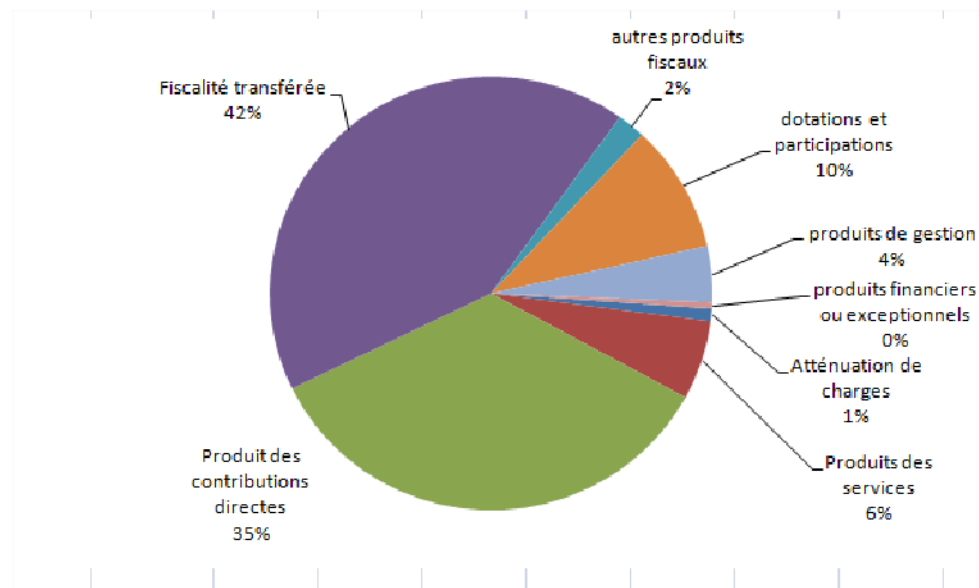
En matière d'évolution du service public, l'année 2019 sera marquée par deux changements structurels importants :

- le transfert de la compétence insertion à la Métropole au 1^{er} janvier : le transfert des moyens est basé sur le principe de la neutralité budgétaire et ne devra donc pas impacter l'équilibre du budget de la ville
- la nouvelle organisation de la semaine scolaire à partir de la rentrée de septembre 2019 : elle aura un impact sur la structure interne du budget, qui pourra être adaptée en cours d'année par des transferts entre chapitres en fonction de l'organisation qui sera choisie, elle devra être conduite sans augmentation des moyens.

La structure financière locale : typologie des recettes de fonctionnement

Les ressources de la ville sont composées majoritairement de fiscalité économique reversée par la Métropole (42%) et de fiscalité foncière communale (35%). Les dotations et subventions ne représentent plus que 10% de nos produits.

Schéma de répartition des recettes réelles de fonctionnement (compte administratif 2017)



Hypothèses de recettes et orientations pour 2019

- Fiscalité directe

Le taux d'inflation sur 12 mois qui sera publié fin novembre servira de référence à la hausse légale des bases, il est actuellement estimé à 2%, ce qui devrait générer un produit fiscal nouveau de l'ordre de 230 K€.

Les taux d'imposition seront maintenus à leur niveau actuel, fixé depuis 2015.

Pour les années futures, à partir de 2020, la livraison de nouveaux logements générera progressivement des recettes fiscales supplémentaires pour la commune (à l'exception des logements sociaux qui restent exonérés pendant 15 ans).

Les exonérations de fiscalité supplémentaires dont bénéficient les bailleurs sociaux des quartiers prioritaires représentent un manque à gagner annuel pour la ville d'environ 130 K€, mais en contrepartie les bailleurs ont engagé des programmes d'actions en faveur des locataires et du lien social, dont la ville est, de fait, partenaire et financeur, au bénéfice des habitants.

- Fiscalité économique reversée

L'attribution de compensation reversée par la Métropole sera en diminution de l'ordre de 200 K€, du fait du transfert de la compétence insertion, mais cette baisse sera neutralisée par le transfert de la dépense. Son évaluation précise sera réalisée par la CLECT d'ici la fin de l'année.

- Dotations et subventions

Le solde des dotations et subventions devrait évoluer à la baisse d'environ - 120 K€ de BP à BP, dont 55 K€ liés à l'arrêt de la dotation de compensation de la réforme des rythmes scolaires.

- Produits des services

Les principes de la tarification des services aux usagers resteront inchangés, conformément à la délibération cadre qui met en œuvre la différenciation des tarifs en fonction des capacités des familles, avec une évolution liée à l'inflation, intervenant au 1^{er} juillet de chaque année.

La modicité des tarifs reste en effet un facteur clé pour que nos services publics soient accessibles à tous les Pontois, dont le revenu reste le 2^{ème} plus modeste de l'agglomération (11 121 € par habitant en 2018, contre 15 181 € pour la moyenne des communes de même strate, soit 27 % de moins).

La modicité des revenus des résidents a d'ailleurs amené le Conseil d'administration du CCAS à élaborer un projet de budget pour l'EHPAD en 2019, sans envisager de hausse des loyers, malgré la hausse des charges. La ville laisse ainsi la responsabilité au Département d'établir la tarification de l'hébergement de résidents.

A l'initiative des élus, un débat sera prochainement organisé avec les résidents et les familles pour les associer à la réflexion sur la prospective et les enjeux de gestion de notre Ehpad public, dans le contexte financier que nous connaissons.

Notre prévision de recettes sur ce chapitre restera donc très prudente, avec une tendance à la baisse de l'ordre de 2%, pour partie liée à la diminution de la capacité contributive des ménages.

En revanche, les démarches de partenariat et de mutualisation entreprises avec d'autres communes de la Métropole se poursuivent, comme la convention passée pour le fonctionnement du garage communal, ou l'accueil prochainement des services de médecine scolaire au sein du bâtiment inoccupé de l'école maternelle des Olympiades, qui fera l'objet d'une refacturation.

- Les revenus des immeubles (autres produits de gestion)

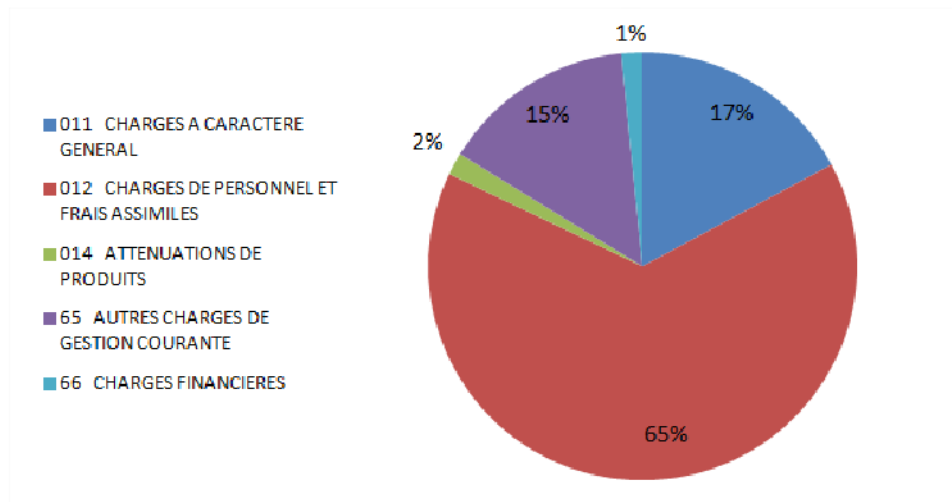
Ils seront stabilisés, avec une faible évolution du parc locatif, et une légère augmentation des loyers liée à l'IRL intervenant au 1^{er} juillet.

En conclusion

C'est sur une projection de recettes réelles en très faible évolution (0,3 % estimés à périmètre constant, -0,5 % si on tient compte de la baisse de l'AC) que nous devons construire notre budget de fonctionnement, et par conséquent poursuivrons nos efforts de maîtrise des dépenses, pour générer de l'épargne.

Orientations pour les dépenses de fonctionnement

Répartition structurelles des dépenses de fonctionnement de la ville (compte administratif 2017)



- Sur les charges à caractère général, nous nous fixons pour 2019 un objectif de maintien de l'enveloppe au même niveau qu'au BP 2018.

Nous devons tenir compte de la reprise de l'inflation en 2018 de près de 2%, qui aura un effet mécanique d'augmentation de certaines charges, mais cette hausse sera atténuée par des gains de productivité sur nos marchés publics (énergie, assurances, ..) et qui nous permettra de réduire la hausse à 0,9 % à périmètre constant, et par le transfert de la compétence insertion, qui devrait ramener la hausse à 0.

- Contingents et subventions

Les politiques sociales resteront une priorité municipale, ce qui devrait se traduire par une évolution de l'ordre de 2% de la subvention allouée au CCAS, pour équilibrer l'évolution des ses charges salariales.

Par ailleurs, la ville maintiendra le niveau actuel de l'enveloppe dédiée au financement des associations locales, au regard de leur rôle éducatif et social.

En revanche, les efforts consentis par nos partenaires intercommunaux (SIM Jean Wiener et Sltpi, ..) en matière de gestion nous permettent d'envisager une légère diminution de leurs contingents respectifs. En cette matière, nous sommes naturellement liés par nos engagements juridiques mutuels nécessitant de prendre en compte le point de vue de chaque commune membre. Les arbitrages définitifs seront du ressort des Comités syndicaux de ces établissements.

Au total, c'est une diminution de l'ordre de - 0,5% qui sera attendue sur le chapitre 65.

- Les dépenses de personnel

Comme le montre le graphique ci-dessus, les charges de personnel constituent la première composante des dépenses de fonctionnement. Nous devons absorber une prévision d'augmentation mécanique, liée au « glissement vieillesse technicité » (GVT) et aux évolutions réglementaires (PPCR revalorisation des carrières), de l'ordre 320 K€. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), mise en œuvre depuis 2017 permet désormais de mieux anticiper les départs en retraite des agents titulaires. Une analyse fine des besoins permet de décider de la nécessité ou

non du remplacement de l'agent, au regard notamment de la spécialité et des compétences recherchées.

Peu d'évolutions sont à prévoir dans ce domaine pour l'année 2019, les effectifs devant rester stables.

L'objectif financier pour 2019 est toutefois de contenir la masse salariale à son niveau de 2018.

Les efforts de gestion et d'organisation seront poursuivis pour maîtriser les volumes horaires des agents non-titulaires, et réduire le recours aux heures complémentaires. La priorité en matière de ressources humaines est de poursuivre la politique de reclassement et d'accompagnement des parcours professionnels. A ce titre l'effort financier consacré à la formation des agents sera maintenu. La démarche entreprise pour garantir la qualité de vie au travail des agents est poursuivie et le niveau des prestations sociales directes (aides aux vacances, aide à la protection complémentaire, ..) sera reconduit, tout comme la subvention à l'Amicale du personnel.

Voir annexe sur la structure des effectifs et la GPEC

- Les charges financières devraient rester stables en 2019 (cf. Etat de la dette)

Les investissements

Les projets s'inscriront dans la poursuite du programme pluriannuel d'investissement jusqu'à la fin du mandat (estimé à 17 M€ pour la période 2019-2021) qui se décline autour des opérations d'aménagement urbain, de la transformation du patrimoine bâti de la ville et de la requalification des espaces publics.

Le programme communal s'articule fortement avec les investissements métropolitains pour la transformation et l'amélioration de l'espace public.

Les années 2018 et 2019 sont celles qui supportent l'essentiel de la prévision budgétaire des grands programmes, alors que 2020 sera une année de fin d'exécution des marchés et de livraison des aménagements et bâtiments.

Enveloppe budgétaire prévisionnelle 2019 : 10 M€

Les grands projets

- La dotation à la ZAC des Minotiers
- Les fonds de concours pour les aménagements liés à l'arrivée du Tram et la gare multimodale
- La 3^{ème} et dernière tranche du réaménagement du Centre ville
- Les travaux de requalification du quartier des Iles de mars/Olympiades
- Les APU et micro-projets GUSP
- La réalisation du lotissement Pré Verger
- La maîtrise d'œuvre pour la création du pôle petite enfance
- La rénovation de l'école Jean Moulin et la création du self
- La réhabilitation du CCAS/centre social Irène Joliot-Curie
- La Cité des arts et des sciences (libération des sols)

Parallèlement, un travail est entrepris pour repenser le renouvellement de nos outils et matériels, en particulier dans deux domaines :

- 1) Développement durable : renouvellement du parc de véhicules de la ville et de la Régie de transport au regard des nouvelles normes environnementales
- 2) Informatique des écoles : diagnostic et analyse des besoins futurs (AMO portée par le Sitpi)

Modalités de financement des investissements

Le financement sera assuré à 37 % par des ressources propres : virement de la section de fonctionnement (CAF nette), FCTVA, produits de cessions, dette récupérable : 3,7 M€.

Nous attendons environ 25 % de financements extérieurs sur les programmes et opérations (Europe, État, Région, Département, Métropole, CAF) : 2,5 M€

Le reste sera complété par l'emprunt, soit environ 38 % : 3,8 M€

L'état de la dette

La ville possède une dette globalement peu chère et peu risquée.

A la fin de l'année, son niveau d'endettement par rapport au volume des recettes de fonctionnement sera de 75%, légèrement supérieur à la moyenne des villes de même taille (70%). En effet, après une sous mobilisation de l'emprunt en 2017, deux contrats à taux fixes ont été souscrits en 2018

- 1M€ auprès du Crédit mutuel à 1,28 %

- 3 M€ auprès de la Caisse d'épargne, à 1,67 %

Situation projetée au 31/12/2018

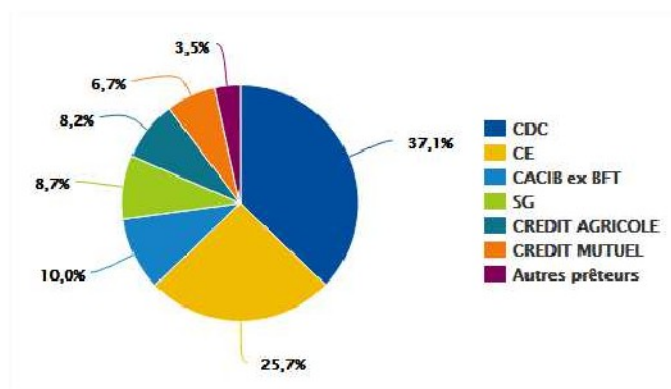
Le stock de dette de la ville s'élèvera à 20 450 388 € au 31/12/2018

Il est constitué de 21 contrats auprès de 8 banques différentes.

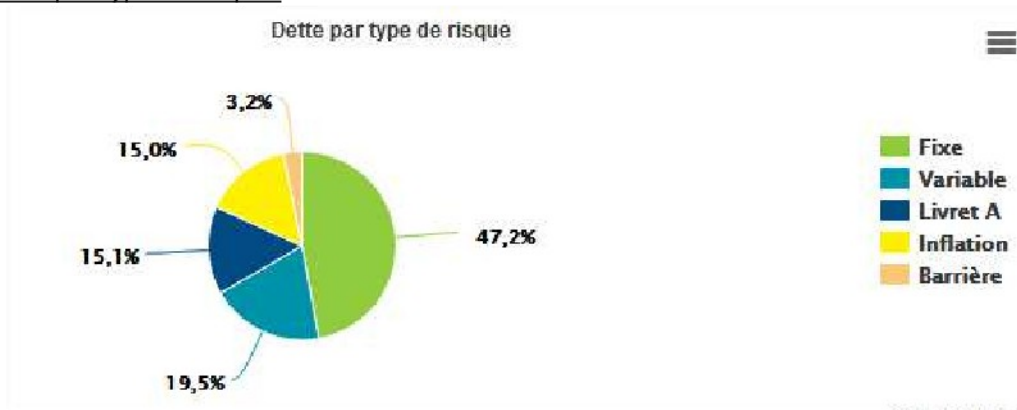
Sa durée de vie résiduelle est de 15 ans et 3 mois, sa durée de vie moyenne de 8 ans et 3 mois.

Le taux d'intérêt moyen est de 2,04 %.

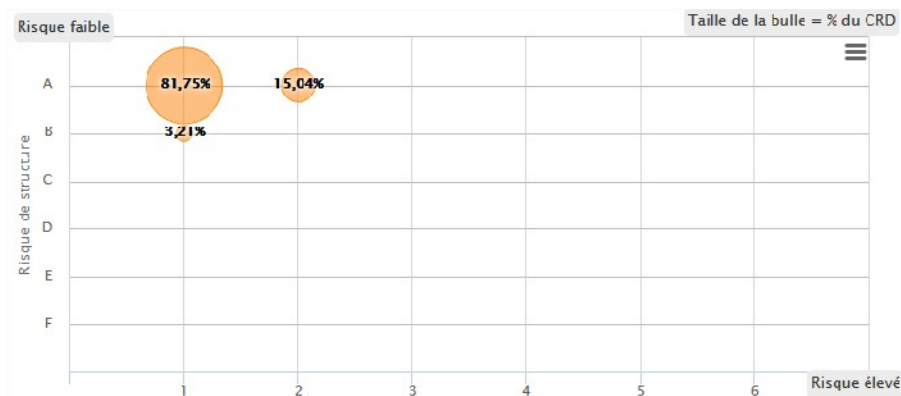
Répartition par prêteur



Répartition par type de risques



Présentation selon les critères de la charte de bonne conduite



ANNEXE au DOB 2019 de la VILLE, du CCAS, de la régie de transport de la ville de FONTAINE DE CLAIX : les ressources humaines

En application du Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Les données ci-dessous indiquées sont relatives à tous les établissements de la collectivité, ville, CCAS, EHPAD et régie de transports. C'est la même politique de ressources humaines qui s'applique à tous les établissements et les solutions recherchées en terme de GPEC sont communes.

1/ Structure des effectifs

- Structure des effectifs rémunérés au mois d'octobre 2018 :



Pour comparaison, l'effectif 2017 était de 523 agents dont 354 femmes et 139 hommes.

On constate une structure de la collectivité féminisée dont la moyenne d'âge est élevée, la majorité de ces agents ont entre 45 et 60 ans.

En 2018, la ville a adhéré au service commun métropolitain emploi-insertion. Les agents de la maison pour l'emploi au nombre de 4 ont été transférés à la Métropole Grenoble-Alpes.

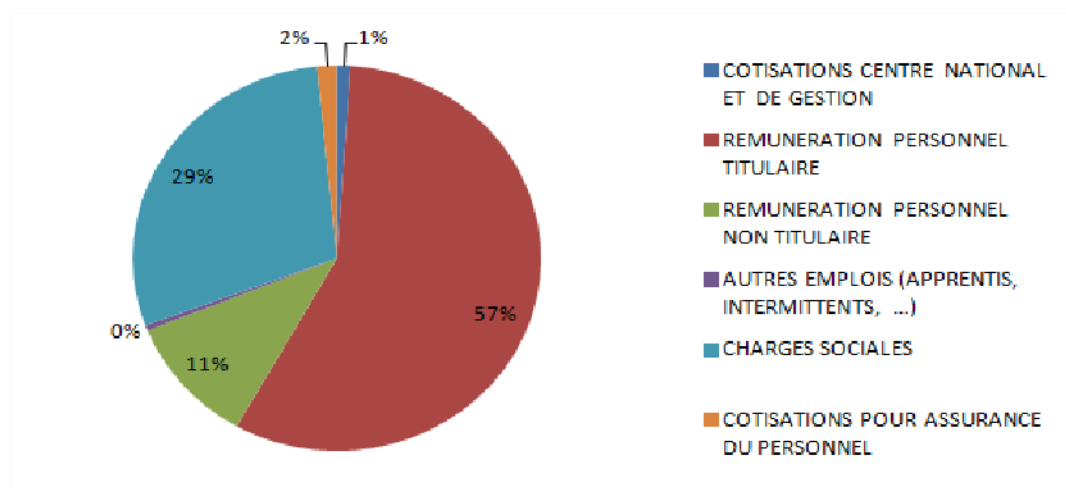
2/ Dépenses de personnel par budget

En 2018, les dépenses de personnel de la collectivité s'élèvent à 18,672 M€, répartis comme suit :

- Budget principal ville : 14,95 M€
- Budget annexe régie de transport : 81 K€
- Budget principal CCAS : 1,448 M€
- Budget annexe de l'Ehpad : 2,193 M€

Typologie des dépenses de personnel sur le budget principal de la ville en 2018

COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	160 959	1,1%
REMUNERATION PERSONNEL TITULAIRE	8 534 641	57,1%
REMUNERATION PERSONNEL NON TITULAIRE	1 604 385	10,7%
AUTRES EMPLOIS (APPRENTIS, INTERMITTENTS, ...)	67 214	0,4%
CHARGES SOCIALES	4 341 001	29,1%
COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	235 000	1,6%
total	14 943 200	



La masse salariale représente 65 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal.

3/ Durée effective du travail dans la collectivité

La durée effective du travail dans la collectivité est de 1561 heures annuelles

4/ Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

54 agents ont remplis, remplissent ou rempliront les conditions d'âge pour partir en retraite entre 2018 et 2021.

Parmi ceux-ci 15 auront quitté la collectivité d'ici le 31 décembre 2018, c'est davantage que ce que nous avons prévu.

En revanche, nous avons peu de visibilité pour l'instant sur les départs 2019, notre gestion prévisionnelle est soumise à des aléas en terme de temporalité, les départs en retraite n'étant

certaines que 6 mois avant la date effective. A titre d'exemple, on sait que 8 agents auront 62 ans en 2019 et pourraient partir en retraite, cependant 9 agents ont plus de 62 ans et n'ont pas encore annoncé leur départ.

A ces départs de fin de carrière s'ajoutent les mobilités du personnel qui quitte la collectivité (disponibilités, mutations, détachements). Ces événements sont encore plus difficiles à anticiper.

Les départs sur postes permanents et la gestion des emplois contractuels représentent la marge de manœuvre de la collectivité pour s'adapter à la baisse des ressources et au GVT en augmentation du fait du vieillissement des agents.

A chacun de ces départs une réflexion est menée pour repenser l'organisation : le service concerné peut-il fonctionner sans ce poste ? Les missions de ce poste sont-elles indispensables ? Peuvent-elles être réparties sur d'autres postes ou pourvues par des agents en souhait de reclassement, avec une démarche d'accompagnement et de formation adaptée ?

Les dialogues de gestion finances-RH, organisés chaque trimestre avec chacune des directions, sont le lieu de réflexion et d'anticipation sur les décisions à prendre en matière de personnel. Ils s'appuient sur des tableaux de bord qui permettent de suivre les faits marquants qui ont jalonné la période et dont les effets sur la masse salariale sont évalués.

Une attention particulière est également portée sur les heures complémentaires et supplémentaires effectuées afin d'en assurer la maîtrise.

Lorsque le non remplacement d'un poste peut remettre en cause le périmètre du service public, la question est soumise à l'arbitrage des élus.

La vision analytique et prospective globale est quant à elle suivie par le comité de pilotage de la masse salariale qui se réunit au même rythme trimestriel sous la présidence de l' élu en charge des finances et de la Maire-adjointe en charge du personnel, en présence de la direction générale et des responsables des finances et des ressources humaines.

L'ensemble de ce travail ne serait pas possible sans l'articulation mise en place entre la direction des finances et celle des ressources humaines pour effectuer un contrôle de gestion centralisé et rigoureux, qui s'est concrétisé en 2018 par la création d'une mission de pilotage de la masse salariale confiée à un agent de catégorie A.

Le travail d'anticipation de la gestion des emplois, d'accompagnement des parcours professionnels se poursuit collectivement avec les directions concernées et individuellement avec les agents qui sont accompagnés par le service compétences et santé au travail de la DRH. Ce travail permet de rechercher des adéquations entre les besoins des services et les souhaits des agents

La collectivité est également très attentive à la qualité de vie au travail dans le souci de préserver la qualité des conditions de travail et ne pas générer un sur-absentéisme.

En conclusion, dans un contexte contraint, la gestion de l'humain est une question sensible et prioritaire puisque directement influante sur la qualité du service public.

L'année 2019 sera marquée en septembre par un changement des rythmes scolaires dont l'impact sur l'organisation du travail et la masse salariale sera à mesurer.

L'objectif 2019 est de maintenir à budget constant, l'ensemble des services offerts à la population.